

Un coup de pouce pour un utilitaire plus sûr

Pour réduire le risque routier, l'Assurance maladie risques professionnels Bourgogne et Franche-Comté propose, aux entreprises de moins de 50 salariés, une aide à la sécurité de 3 000 euros pour l'achat ou la location longue durée d'un utilitaire neuf.

Plus de 3 200 accidents en 2009

En Bourgogne et Franche-Comté, l'Assurance maladie risques professionnels a enregistré plus de 3 200 accidents en mission et trajet domicile-travail. Près de la moitié des accidents mortels au travail sont des accidents de la route, soit 398 décès en 2009 en France et 23 en Bourgogne et Franche-Comté. Encore trop sous-estimé, le risque routier professionnel est un risque majeur qui concerne, tous les jours, de nombreux professionnels amenés à utiliser un véhicule dans le cadre de leur travail.

Faire le choix de la sécurité

Un utilitaire léger se conduit avec le permis B mais avec ses 3,5 tonnes ce type de véhicule est loin d'être une voiture particulière. C'est un petit camion avec les conséquences que cela implique en terme d'accidentologie : des charges mal arrimées deviennent des projectiles mortels en cas de choc. Au moment de son achat, le choix des équipements de sécurité doit être toujours privilégié par rapport aux autres équipements moins essentiels.

3 000 euros pour vous aider

Pour que l'entreprise puisse bénéficier du coup de pouce, le véhicule utilitaire léger (VUL) doit comporter 6 équipements de sécurité :

- Le dispositif d'antiblocage des roues (type ABS ou équivalent) ;
- Le dispositif d'aide au freinage d'urgence (AFU ou équivalent) ;
- Le contrôle électronique de la stabilité (type ESP ou équivalent) ;
- Les airbags passagers ;
- La cloison de séparation pleine sur toute la largeur et la hauteur du véhicule et points d'ancrage ;
- Le limiteur de vitesse.

Pour l'option « indicateur de charge » un montant supplémentaire de 1 000 euros est débloqué.

Le chef d'entreprise doit aussi participer à deux jours de formation « Usage professionnel d'un VUL ».

En pratique

Les entreprises ont jusqu'au 31 mai 2012 pour profiter de cette offre. Pour tout renseignement : connectez vous sur le site internet de la Carsat Bourgogne et Franche-Comté – <http://www.carsat-bfc.fr> - ou en téléphonez au 08 2110 2121 (0,09 euro la minute).